Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Salaire versé pour démission

Par pascaux

Bonjour,
Etant en CDI, temps plein, avec une ancienneté de 10 ans, je viens de donner ma démission avec un départ le 21/04. J'ai demandé à bénéficier de prendre mes congés N-1 et partir le 06/04. Ils m'ont dit de partir le 06/04 et qu'ils me paieraient tout ce qu'ils me doivent...
Mais que vont-ils me payer, sachant que :

Salaire de base : 1485 euros brut
Complément encadrement : 110 euros brut
Prime d'ancienneté : 160 euros brut
Prime décentralisée : 88 euros brut
Salaire brut : 1840 euros

De plus, j'ai :

Congés N-1 : 13 jours
Congés N : 22,5 jours
Compte épargne temps : 18 jours

Merci de bien vouloir m'aiguiller car certains collègues ont eu quelques problèmes...

Merci à tous

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50